Éco Entreprises Québec
La récupération c'est notre affaire

Montréal, 14 février 2020

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis
1er étage
Québec (Québec) G1R 5L3

Par courriel : ministre@finances.gouv.qc.ca

Objet : Consultations prébudgétaires pour le budget 2020-2021 du gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des Consultations prébudgétaires pour le budget 2020-2021 de votre gouvernement, c'est avec grand respect que je vous soumets nos considérations pour l'amélioration du système de collecte sélective du Québec.

Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme à but non lucratif privé représentant depuis 2005 les entreprises qui mettent sur le marché québécois des contenants, des emballages et des imprimés dans leur responsabilité de financer les coûts nets des services municipaux de collecte sélective. Dans le cadre du Régime de compensation québécois, ces entreprises assument 100 % des coûts nets de la collecte sélective. Cela représente quelque 180 M$ pour l'année à venir et près de 1,5 milliard de dollars depuis l'entrée en vigueur du régime de compensation il y a 15 ans.

Par ailleurs, à titre d'expert, ÉEQ optimise la chaîne de valeurs de la collecte sélective et met en place des approches innovantes, dans une perspective de développement durable et d'économie circulaire.

Ces approches incluent, notamment :

- L'écoconception des contenants et emballages, ÉEQ étant le premier organisme de responsabilité élargie des producteurs (REP) en Amérique du Nord à se doter d'un Plan d'écoconception et d'économie circulaire;
- Le partage de meilleures pratiques avec les municipalités et les centres de tri;
- Le développement des marchés pour les matières recyclées, telles que le verre (*Plan Verre l'innovation* de 12,2 M$) et le plastique (Forum Solutions Plastiques à

1600, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 600
Montréal (Québec) H3H 1P9
Tél. : 514 987-1491 Téléc. : 514 987-1598
eeq.ca

Paris, en février 2019 – mise en valeur les technologies de recyclage moléculaire québécoises – et Feuille de route sur les plastiques adoptée en décembre 2019).

Éco Entreprises Québec participe activement aux travaux du Comité sur la réduction et la récupération des matières résiduelles du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) et s'inspire des meilleures pratiques internationales à titre de membre de *l'Extended Producer Responsability Alliance* (EXPRA), basée à Bruxelles. L'expertise de ÉEQ est d'ailleurs régulièrement sollicitée au Québec, mais aussi hors des frontières, notamment par le *Maine Department of Environmental Protection* et le Ministère de l'Environnement et des Gouvernements Locaux du Nouveau-Brunswick.

Des changements importants en matière de recyclage

Dans son budget 2019-2020, le gouvernement du Québec annonçait un budget de 100 M$ sur cinq ans visant à financer les initiatives à mettre en œuvre dans le cadre du prochain plan d'action de sa Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.[1]

TABLEAU E.10

Impact financier des mesures visant à améliorer la gestion des matières résiduelles
(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Soutien à la réduction et à la gestion responsable des matières résiduelles						
– Moderniser les centres de tri des matières recyclables	–2,0	–6,0	–5,0	–5,0	–2,0	–20,0
– Assurer le développement d'innovations technologiques et la création de débouchés	—	–6,0	–6,0	–4,0	–4,0	–20,0
– Responsabiliser les producteurs de plastique	–0,1	–2,1	–2,0	–2,0	–0,8	–7,0
– Encourager des comportements plus respectueux de l'environnement	—	–2,5	–2,5	–1,5	–1,0	–7,5
– Diminuer le recours aux produits à usage unique	—	–1,5	–1,5	–1,5	–1,0	–5,5
Sous-total	**–2,1**	**–18,1**	**–17,0**	**–14,0**	**–8,8**	**–60,0**
Actions structurantes incluant la mise en place de nouvelles filières de récupération	–1,9	–5,7	–4,5	–3,7	–4,2	–20,0
Aide aux communautés isolées	–2,2	–6,3	–4,0	–4,5	–3,0	–20,0
TOTAL	**–6,2**	**–30,1**	**–25,5**	**–22,2**	**–16,0**	**–100,0**

Note : Des crédits additionnels totalisant 100 M$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront alloués au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Pour l'année 2019-2020, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

[1] Gouvernement du Québec (21 mars 2019) Budget 2019-2020 : Vos priorités, votre budget – Plan budgétaire : http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/documents/PlanBudgetaire_1920.pdf, p. E.35

Depuis, des décisions de votre gouvernement et des événements importants ont marqué l'industrie du recyclage des contenants, emballages et imprimés au cours des dernières semaines.

Le 30 janvier, le premier ministre François Legault et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoit Charette, annonçaient l'élargissement de la consigne à tous les contenants de boisson prête à boire de 100 millilitres à 2 litres, qu'ils soient en plastique, en verre ou en métal; les contenants de type carton multicouche seront également visés dans un second temps[2].

Le 3 février, Rebuts Solides Canadiens et ses filiales, gestionnaires des centres de tri de Montréal, Châteauguay et Saguenay et responsables de la collecte et du tri d'un grand nombre de municipalités de la Rive-Sud de Montréal**,** se plaçaient sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, le temps d'effectuer une transition sans interruption de service des centres de tri. [3]

Le 11 février, le ministre Charrette faisait l'annonce de la réforme du système de collecte sélective[4] sur la base d'une responsabilité élargie des producteurs de contenants, emballages, imprimés et journaux, en partenariat avec les municipalités. Cette annonce faisait notamment suite aux recommandations du Comité d'action pour la modernisation de l'industrie de la récupération et du recyclage[5], auquel siégeaient ÉEQ et les principaux partenaires de la collecte sélective.

L'annonce de la réforme du système de collecte sélective a, par ailleurs, donné lieu au dévoilement du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles[6] et de cinq programmes de soutien administrés par RECYC-QUÉBEC :

---

[2] Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (30 janvier 2020), Québec va de l'avant avec l'élargissement de la consigne : http://www.environnement.gouv.qc.ca/infuseur/communique.asp?no=4310

[3] PWC : https://www.pwc.com/ca/fr/services/insolvency-assignments/rebuts-solides-canadiens-inc.html

[4] Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (11 février 2020), Québec annonce une réforme du système de collecte sélective et injecte 30,5 M$ pour soutenir cette modernisation : http://www.environnement.gouv.qc.ca/infuseur/communique.asp?no=4313

[5] Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (26 avril 2019), Modernisation de l'industrie de la récupération et du recyclage : Le ministre Charette attend les premières recommandations du comité d'action d'ici juin : https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/haut-de-page/salle-de-presse/archives-presse/2019-modernisation-industrie-recuperation-recyclage-ministre-charette-attend-premieres-recommandations-comite-d-action-juin

[6] Recyc-Québec (2019), Politique québécoise de gestion des matières résiduelles : Plan d'action 2019-2024, Récupérer plus, Recycler mieux!: https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pqgmr.pdf, 21 pages

- Programme de soutien à la modernisation et au développement des centres de tri de la collecte sélective et de résidus de construction, rénovation et démolition (9,73 M$, jusqu'en mars 2022);
- Programme d'aide aux centres de tri de la collecte sélective (7,5 M$, jusqu'en janvier 2021);
- Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques (9,64 M$, jusqu'en mars 2022);
- Appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire (2,86 M$, jusqu'en mars 2022);
- Appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique (0,8 M$, jusqu'en mars 2023).

Les conséquences pour la collecte sélective

Éco Entreprises Québec porte depuis plusieurs années la vision d'une responsabilité élargie des producteurs afin de leur permettre d'encadrer le système et de les inciter à privilégier l'écoconception de contenants et emballages recyclables et à contenu recyclé, de même que la sensibilisation du citoyen, le tri des matières à la fine pointe de la technologie et des standards de qualité, ainsi que le recyclage et la valorisation des matières sur les marchés locaux et limitrophes, avec des mécanismes rigoureux de traçabilité.

Éco Entreprises Québec souligne toutefois l'impact de l'élargissement de la consigne sur le financement de la collecte sélective, déjà mise à mal par la crise du recyclage due à la fermeture des marchés asiatiques. ÉEQ estime en effet que le transfert des matières consignées du bac vers la consigne privera le système de plus de 30 millions de dollars, un manque à gagner d'environ 20 % dans un contexte où les coûts du recyclage explosent. Les revenus des centres de tri seront également affectés puisque plusieurs contenants de boissons faits de plastique et de métal ont une bonne valeur de revente. Pour atténuer ces impacts financiers, ÉEQ demande au gouvernement de mettre en place des mesures de compensation et de mitigation concrètes, notamment pour les contenants consignés qui se retrouveront tout de même dans le bac, comme c'est le cas actuellement.

Les éléments présentés dans l'Analyse d'impact réglementaire du projet d'orientation de modernisation de la consigne[7] nous apparaissent, de prime abord, incomplets pour compenser les pertes occasionnées par le système de collecte sélective, si bien que de plus amples informations seraient nécessaires pour assurer la complémentarité et l'équité de financement des systèmes de consigne et de collecte sélective.

[7] Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2020), Analyse d'impact réglementaire du projet d'orientation de modernisation de la consigne : http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/AIR-consigne.pdf

Recommandation 1 :
Dans une perspective de complémentarité et d'équité de financement de la consigne et de la collecte sélective, de plus amples informations sont nécessaires suite à l'Analyse d'impact réglementaire du projet d'orientation de modernisation de la consigne.

Dans cette même perspective d'équité de financement de la collecte sélective, l'assujettissement des entreprises sans place d'affaires au Québec, mais desservant les consommateurs québécois par l'entremise du commerce électronique, devient urgent, notamment puisque la quantité de cartons et de papiers utilisée pour emballer et pour expédier les achats en ligne augmente d'année en année.

Recommandation 2 :
Dans une perspective d'équité de financement de la collecte sélective, le gouvernement du Québec devrait définir des mécanismes d'assujettissement des entreprises sans place d'affaires au Québec, mais desservant les consommateurs québécois par l'entremise du commerce électronique.

Plastiques

Le gouvernement fédéral publiait récemment une ébauche d'évaluation scientifique de la pollution plastique[8] visant à orienter les mesures et les politiques de son engagement à interdire les plastiques à usage unique néfastes en 2021. Le gouvernement du Québec prévoit, lui aussi, dévoiler une stratégie visant à réduire l'utilisation des plastiques et des produits à usage unique cette année.

Après une adoption progressive des plastiques dans les contenants et emballages, notamment en agroalimentaire, les entreprises qui les mettent en marché souhaitent opérer le virage vers l'écoconception, la standardisation des emballages et l'élimination du suremballage. Ils rappellent toutefois qu'il s'agit d'une transformation importante des processus décisionnels entourant les choix d'emballage.

Ainsi, des délais de mise en application trop rapides, sans période de transition, risquent d'amener l'industrie à chercher des alternatives dans l'urgence, sans processus rigoureux d'analyse d'impact, ce qui risque d'engendrer des effets pervers, notamment en matière

[8] Environnement et Changement climatique Canada (Janvier 2020), Ébauche d'évaluation scientifique de la pollution plastique : https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/pded/plastic-pollution/Evaluation%20Scientifique%20Pollution%20Plastique.pdf, 169 pages

de gaspillage alimentaire, ou d'enfouissement d'emballages censés être compostables, mais impossibles à traiter par les installations de compostage municipales en place.

Ainsi, ÉEQ préconise que la mise en œuvre de la stratégie soit étalée dans le temps dans le but de permettre un certain niveau de prévisibilité des impacts de ses mesures de même que la concertation nécessaire pour établir des lignes directrices visant la standardisation et la recyclabilité des emballages.

Afin d'accompagner les entreprises assumant un leadership en écoconception et en utilisation de la matière recyclée dans leurs contenants, emballages et imprimés, ÉEQ recommande que le gouvernement mette en œuvre des mesures fiscales favorisant ces choix innovants et écoresponsables.

Recommandation 3:
Afin d'accompagner les entreprises assumant un leadership en écoconception et en utilisation de la matière recyclée dans leurs contenants, emballages et imprimés, ÉEQ recommande que le gouvernement mette en œuvre des mesures fiscales favorisant ces choix.

ÉEQ profite, par ailleurs, de l'occasion pour offrir sa pleine et entière collaboration au gouvernement du Québec pour la mise en place d'une économie circulaire pérenne des contenants, emballages et imprimés.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces commentaires, je reste à votre disposition pour toute question ou renseignement additionnel dont vous pourriez avoir besoin.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les plus sincères.

La présidente-directrice générale

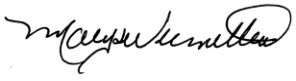

Maryse Vermette